

Source	Translation
<u>Government Entity Exceptions Terms and Conditions</u>	<u>Modalités relatives aux exceptions concernant les entités gouvernementales</u>
This Annex sets forth certain additional terms and conditions to Cloud Terms (“ Government Entity Exception Terms ”) that shall supersede and govern for certain government entities, as such entities are described below (each a “ Government Entity ”), in connection with their respective use of Cloud Services. These Government Entity Exceptions Terms are part of Cloud Terms, as amended, and all use of the Cloud Services remain subject to Cloud Terms, as amended.	La présente annexe énonce des modalités supplémentaires aux modalités relatives à l’infonuagique (« modalités relatives aux exceptions concernant les entités gouvernementales ») qui auront préséance en ce qui concerne certaines entités gouvernementales, telles que les entités décrites ci-dessous (chacune étant une « entité gouvernementale »), relativement à leur utilisation respective des services infonuagiques. Les présentes modalités relatives aux exceptions concernant les entités gouvernementales font partie intégrante des modalités relatives à l’infonuagique, telles que modifiées, et toute utilisation des services infonuagiques demeure assujettie aux modalités relatives à l’infonuagique, telles que modifiées.
<u>1. AMENDED TERMS AND CONDITIONS.</u>	<u>1. MODALITÉS MODIFIÉES.</u>
The following Special Terms apply if a Subscriber is a state or local government entity (“ Special Entity ”) and only to the extent that any offerings provided under Cloud Terms are being used in a Subscriber’s official capacity as a state or local government entity (“ Special Purpose ”). In the event of any conflict or inconsistency between the following Government Entity Exception Terms and Cloud Terms, the following Government Entity Exception Terms shall prevail for the Special Purpose.	Les modalités spéciales suivantes s’appliquent si un abonné est une entité gouvernementale locale ou étatique (« entité spéciale ») et seulement dans la mesure où les offres fournies en vertu des modalités relatives à l’infonuagique sont utilisées dans le cadre de la capacité officielle d’un abonné en tant qu’entité gouvernementale locale ou étatique (« but spécial »). En cas de conflit ou d’incohérence entre les modalités relatives à l’infonuagique et les modalités relatives aux exceptions concernant les entités gouvernementales suivantes, ces dernières prévaudront en ce qui concerne le but spécial.
I. Governing law and venue shall be those of the respective state of the Special Entity.	I. Le droit applicable et la juridiction sont ceux de l’État de l’entité spéciale.
II. Indemnification terms in Cloud Terms shall not apply to the Special Entity.	II. Les modalités d’indemnisation énoncées dans les modalités relatives à l’infonuagique ne s’appliquent pas à l’entité spéciale.

III. Arbitration terms in Cloud Terms shall not apply to the Special Entity.	III. Les modalités d'arbitrage énoncées dans les modalités relatives à l'infonuagique ne s'appliquent pas à l'entité spéciale.
Annex – Government Entity Exceptions	Annexe – Exceptions concernant les entités gouvernementales
3.26.25 Version	Version 3.26.25